

Rapprochement des données du SSMSI et de la SDSE

Exemple des homicides

*Commission du CNIS Services publics et services aux publics du 29/09/2022
Yara Makdessi (SDSE) – Valérie Carrasco (SSMSI)*

Pourquoi un rapprochement des données de la sécurité intérieure et de la justice ?

=> un objectif double

1- Suivi des procédures pénales de la plainte à la réponse pénale

Avis moyen terme du Cnis (2019-2023)

Recommandation de l'Autorité de la statistique publique
(délibéré 2022)

2- Fiabilisation de la statistique des homicides dans les SI sécurité - justice

Pourquoi un rapprochement des données de la sécurité intérieure et de la justice ?

1- Suivi des procédures pénales de la plainte à la réponse pénale

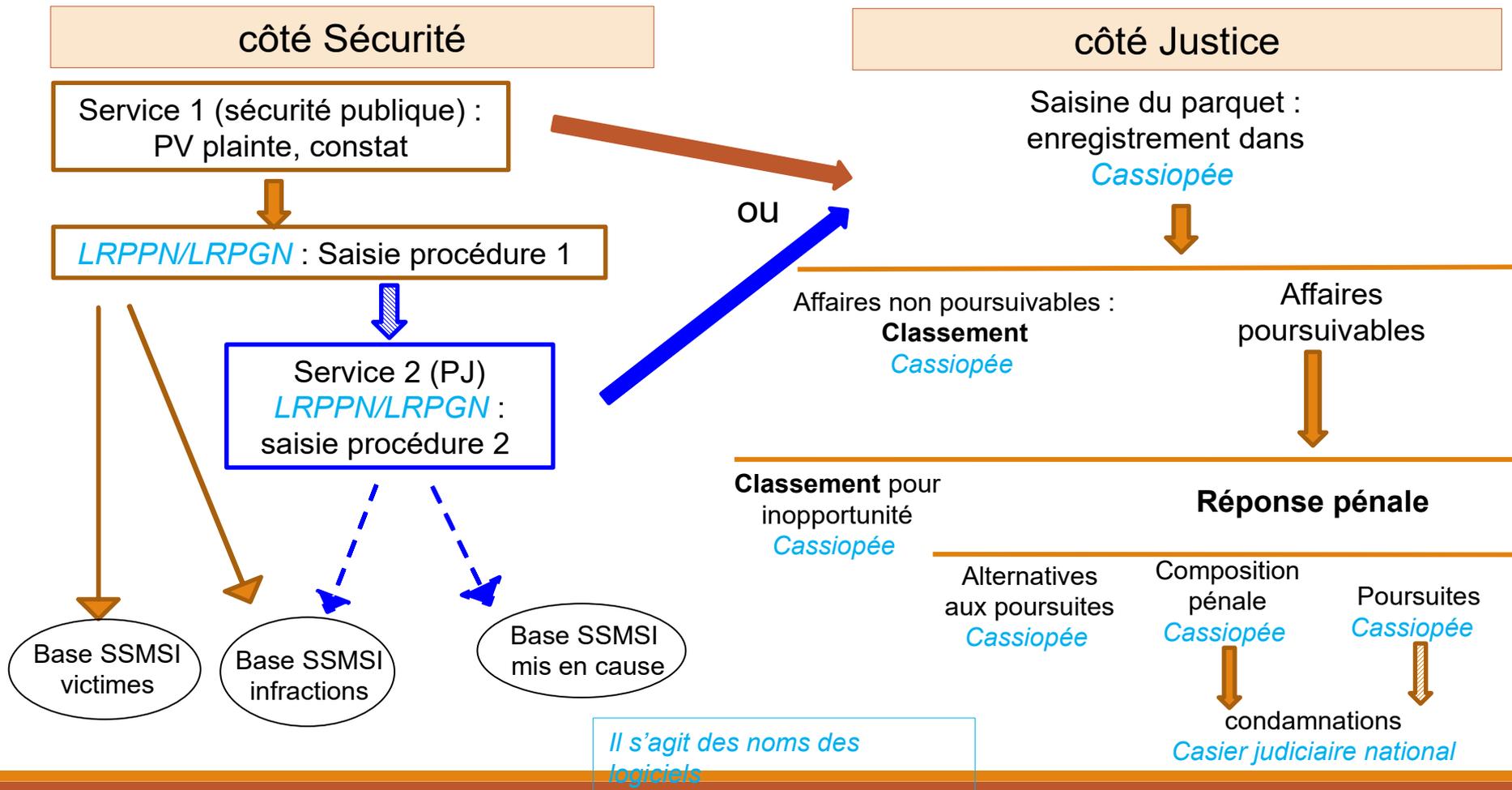
Recommandation de l'Autorité de la statistique publique : suivi des procédures pénales de la plainte à la réponse pénale

*En termes de projets structurants, elle souligne l'importance de la mise en place, par les services statistiques ministériels (SSM) des ministères de l'intérieur et de la justice, **d'un suivi longitudinal conjoint des procédures pénales, retraçant, indépendamment des variations de leur qualification juridique, leur évolution du début à la fin de leur vie judiciaire**, sur la base de la version française en cours de finalisation de la nomenclature internationale des infractions. Une telle opération, qui impliquera un appui technique, juridique et institutionnel au titre de la coordination du service statistique public (SSP), pourrait débiter par voie d'échantillonnage (délibéré 14/02/22)*

→ *Une réponse au manque apparent de cohérence entre les données enregistrées par la police et la gendarmerie et les décisions de justice*

Pourquoi un rapprochement des données de la sécurité intérieure et de la justice ?

1- Suivi des procédures pénales de la plainte à la réponse pénale



Pourquoi un rapprochement des données de la sécurité intérieur et de la justice ?

1- Suivi des procédures pénales de la plainte à la réponse pénale

Dans un premier temps, des travaux de comparaison des données en volume, Sécurité-Justice, ont été réalisés sur :

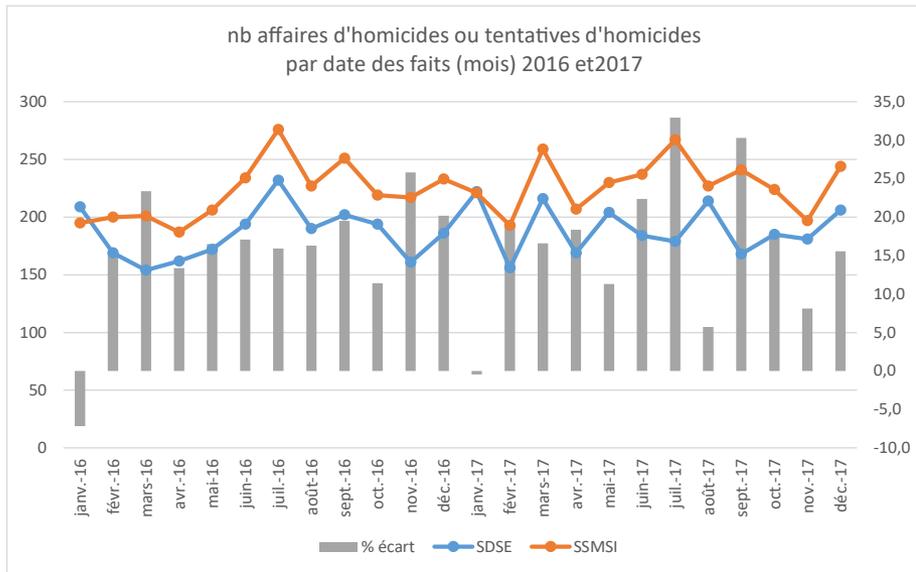
- *les infractions liées aux stupéfiants (Interstat méthode n°8, 2016)*
- *le contentieux des violences conjugales (Interstat méthode n°16, 2019)*

=> Avec une réflexion sur les écarts que peuvent présenter les statistiques produites par les 2 SSM

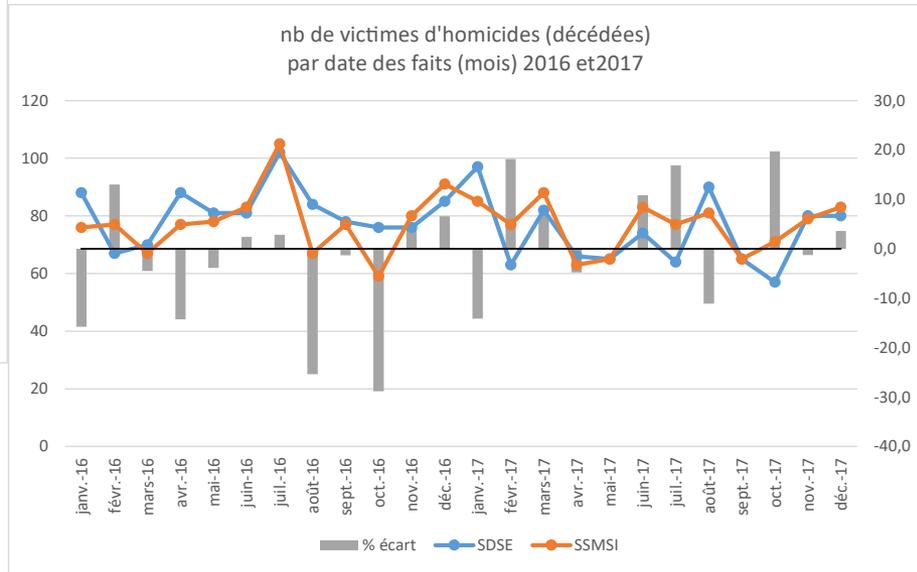
Actuellement, travaux sur les homicides (et tentatives) avec une comparaison des données en volume puis des tests d'appariement des données des deux SSM (en cours)

Pourquoi un rapprochement des données de la sécurité intérieure et de la justice ?

1- Suivi des procédures pénales de la plainte à la réponse pénale : comparaison des données SSMSI/SDSE sur les homicides



Nb victimes décédées : écart SSMSI / SDSE
- 4% en 2016 et + 4% en 2017



Nb affaires : écart SSMSI / SDSE
+ 19 % en 2016 et + 20% en 2017

Comparaison globale : sur le nombre de procédures / d'affaires d'homicides ou de tentatives d'homicides, de date des faits en 2016 ou 2017

Pourquoi un rapprochement des données de la sécurité intérieure et de la justice ?

2- Fiabilisation de la statistique des homicides dans le SI sécurité-justice

- **Taux d'homicides par habitant :**
indicateur emblématique / historique du niveau de sécurité d'un pays, retenu dans les comparaisons internationales

Mais

- Indicateur fragile : petits effectifs (< 1000 par an)
- Aux contours flous (intention) et évolutifs
- Surmédiatisé (indicateur global + féminicides, règlements de comptes, infanticides...)

Pourquoi un rapprochement des données de la sécurité intérieure et de la justice ?

2- Fiabilisation de la statistique des homicides dans le SI sécurité-justice

Le SSMSI engagé en interne dans des travaux de fiabilisation de la statistique des homicides « aboutis »

- Correction des erreurs manifestes et repérage des doublons amélioré
- Vérification du décès de la personne
- Expertise qualitative systématique des homicides enregistrés
- Elaboration de règles de prise en compte de la victime à partir des résultats de l'expertise qualitative

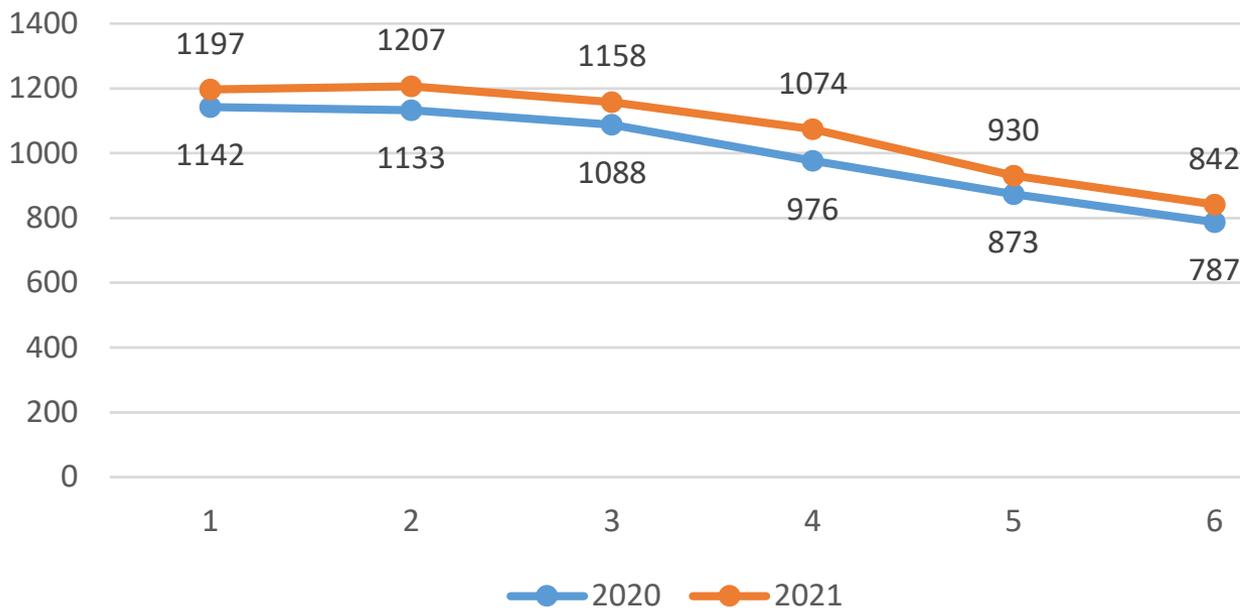
→ *Série fiabilisée des homicides très différente des données brutes enregistrées mensuellement par les services de sécurité intérieure*

Pourquoi un rapprochement des données de la sécurité intérieure et de la justice ?

2- Fiabilisation de la statistique des homicides dans le SI sécurité-justice

Des données brutes aux données fiabilisées (Interstats Méthode n° 19, juin 2022)

effets des corrections sur la série d'homicides commis en France en 2020 et 2021



Étapes du processus de correction	
1	Données brutes mensuelles non requalifiées (faits constatés)
2	Données brutes mensuelles non requalifiées (victimes)
3	Données brutes requalifiées (victimes)
4	Données requalifiées + corrections partielles doublons (victimes)
5	Données requalifiées + corrections complètes (victimes)
6	Données requalifiées + corrections complètes + expertise qualitative (victimes)

Pourquoi un rapprochement des données de la sécurité intérieure et de la justice ?

2- Fiabilisation de la statistique des homicides dans le SI sécurité-justice

- Des corrections d'ampleur du nombre d'homicides aboutis (contrôles automatiques : -20% et expertise qualitative exhaustive : - 8%)
 - une consolidation des résultats par rapprochement de sources externes
 - une fiabilisation de la statistique des tentatives d'homicides

- Autres sources de données sur les homicides
 - **CépiDc** : victimes décédées seulement / source non fiabilisée pour les homicides (pas d'hypothèse sur l'intention) / délai de mise à disposition
 - **Enquête annuelle DAV** sur les morts violentes au sein du couple : couvre un champ très partiel / source d'origine identique / problème de comparabilité des résultats annuels
 - **Justice** : champ exhaustif (homicides + tentatives) / en continuité avec les statistiques de la sécurité intérieure (en théorie)

Homicides et tentatives d'homicides : appariement des données sécurité et justice

1^{er} test : Procédures d'homicides ou tentatives d'homicides de la base « victimes » du SSMSI transmises à la SDSE

➤ pour appariement avec les affaires enregistrées au parquet

- **10 815** affaires d'homicides enregistrées dans Cassiopée, d'origine police ou gendarmerie et date des faits de 2016 à 2020
- **6 288** avec clé d'appariement

Résultats appariement base SDSE et SSM-SI			
	Nombre d'affaires dans la base justice	Nombre d'affaires appariées	Taux
Ensemble	6 288	4 059	64,6
Police	4 136	2 467	59,6
Gendarmerie	2 152	1 592	74,0

- Unité appariée : procédures / affaires
- Champ : affaires base SDSE avec clé d'appariement valide
- Champ géographique : métropole
- Clé d'appariement : identifiant procédure PN/GN reconstitué

Homicides et tentatives d'homicides : appariement des données sécurité et justice

2^{eme} test : affaires nouvelles d'homicides enregistrées dans Cassiopée (SDSE) de 2016 à 2020, d'origine PN ou GN, transmises au SSMSI

- pour appariement avec toutes les procédures d'homicides LRPPN ou LRPGN

Résultats appariement							
	nb affaires homicides origine PN/GN enregistrées dans Cassiopée	nb affaires avec clé valide		nb affaires appariées			<i>dont</i>
		total	hors doublons	nb	% des affaires avec clé	% du total	<i>affaires base victimes</i>
Total	12437	6789	6638	5096	76,8	41,0	4340
PN	8590	4129	4042	3054	75,6	35,6	2401
GN	3847	2660	2596	2042	78,7	53,1	1939

- Unité appariée : procédures / affaires
- Champ : affaires base Cassiopée (SDSE) avec clé d'appariement valide
- Champ géographique : métropole et Dom
- Clé d'appariement : identifiant procédure PN/GN reconstitué

Suite des travaux

- Le SI est relativement récent, l'enregistrement des données dans les applicatifs gagne en qualité avec le temps, ce qui augure de meilleurs résultats avec des tests sur des années récentes.

enregistrement parquet	nb affaires base SDSE			% affaires avec clé valide	% appariées
	enregistrées dans Cassiopée	avec PV transmission PN/GN	avec clé valide		
2016	2195	489	74	3,4	79,5
2017	2358	2063	1 392	59,0	77,6
2018	2510	2167	1 581	63,0	76,2
2019	2573	2290	1 746	67,9	76,2
2020	2801	2486	1 996	71,3	77,1
ensemble	12437	9495	6789	54,6	76,8

- Côté SSMSI, poursuite des travaux d'appariement
 - Pour les affaires sans clé valide
 - Elargissement du champ infractionnel pour retrouver les affaires d'homicides non appariées : coups et blessures volontaires, découverte de cadavre (suicide, overdose, morts naturelles), disparitions suspectes...
 - Affaires appariées : comparaison des infos communes (date faits, nb de victimes....)

Suite des travaux

- SSMSI : qualité et enrichissement des bases
 - Repérage des procédures transmises à la Justice
 - Validation expertise qualitative
 - Validation contrôles/corrections sur tentatives
 - Comparaison de la qualification PN et GN / Justice

- Justice : requalification aux différentes étapes de la procédure pénale

- Expertiser la possibilité technique d'une généralisation de ces appariements à d'autres contentieux (lutte contre le blanchiment, violences envers les forces de sécurité, violences conjugales, crimes de haine...)

- Analyse des résultats :
 - Sous réserve des conditions juridiques des appariements : acquises pour l'expérimentation, en cours de consolidation pour le régime pérenne
 - Suivi des procédures pénales, requalifications (correctionnalisation, déqualification en contravention)

Merci de votre attention

Pour consulter nos publications :

<http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/>



[Justice / Portail / Statistiques](#)

Infostat Justice

SDSE - Service statistique ministériel de la justice